SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Entretien des ouvrages d'eaux usées et pluviales sur le territoire de 30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération - 2022 à 2025

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Type d'accord-cadre : Accords-cadres de services

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

La présente consultation a pour objet la réalisation des prestations d'entretien des ouvrages d'eaux usées et pluviales sur le territoire de 30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux deux lots, ainsi que dans les BPU « Entretien préventif » et BPU « Interventions curatives » propres à chaque lot.

Lieu(x) d'exécution :

Code NUTS : FRF12 ;
30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération, dont :

Lot 1 : 17 communes territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz, soit : Brinckheim, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Kœtzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue.

Lot 2 : 13 communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de la porte du Sundgau, soit : Attenschwiller – Folgensbourg – Hagenthal-Le-Bas – Hagenthal-Le-Haut – Knœringue – Leymen – Liebenswiller – Michelbach-Le-Bas – Michelbach-Le-Haut – Neuwiller – Ranspach-Le-Bas – Ranspach-Le-Haut – Wentzwiller

Valeur estimée hors TVA : 1 000 000,00 €

Forme des accords-cadres :

Pour chaque lot, les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 – 1 ; R2162 – 1 à 6 et R2162 – 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	70 000 € HT	250 000 € HT
2	70 000 € HT	250 000 € HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Classification CPV :
Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
90 64 00 00 - 5	Services de nettoyage et de vidange des avaloirs
90 47 00 00-2	Service de curage des égouts

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :
Accord-cadre divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

Lot	Intitulé	Estimation annuelle
1	Territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz	120 000 € HT
2	Territoire de l'ex-Communauté de Communes de la porte du Sundgau.	120 000 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Le pouvoir adjudicateur attendant une grande réactivité sur l'exécution des prestations d'entretien, notamment curatives, il ne pourra être attribué qu'un seul lot par candidat.

Dans l'hypothèse où un candidat souhaite déposer une offre pour les deux lots de la consultation, il complète l'annexe n°3 du présent règlement de la consultation en y indiquant son ordre de préférence pour l'attribution des lots.

En cas de classement en 1ère position sur les deux lots de la consultation, l'attribution sera faite sur la base de la préférence du candidat, indiquée dans l'annexe n°3 susmentionnée. Le lot restant sera alors attribué au candidat arrivé en seconde position dans le classement propre à cet autre lot.

Variantes :
Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront identiques au présent accord-cadre. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.
- Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée de l'accord-cadre - exécution des prestations :

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période d'exécution courant à compter du 1er janvier 2022 ou de sa date de notification si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2022.

Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une période d'exécution d'un an à chaque fois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. Le pouvoir adjudicateur peut lui s'y opposer à condition d'en avertir le titulaire de l'accord-cadre 3 mois au moins avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre pas droit à indemnités.

> Les prestations rattachables à l'entretien préventif des ouvrages (voir article 4.4.1 du CCAP) seront exécutées suivant le planning d'intervention annuel validé par le maître d'ouvrage. Les éventuelles informations complémentaires ou modifications portées à ce planning seront précisées par le maître d'ouvrage dans le ou les bons de commandes émis.

> Les prestations rattachables aux interventions ponctuelles curatives (voir article 4.4.2 du CCAP) seront exécutées suivant le délai proposé par le titulaire dans son offre (voir

article 6 de l'acte d'engagement). Dans tous les cas, il est précisé que ce délai maximum d'intervention ne pourra dépasser 01h30 (soit 90 min) à compter de l'appel téléphonique demandant l'intervention en urgence.

Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :
Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Pour chaque lot, les prix de l'accord-cadre sont fermes pendant les 12 premiers mois d'exécution. Par la suite, les prix seront révisables à date anniversaire de l'accord-cadre.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans l'accord-cadre.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :
L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	50 %
2	Prix	40 %
3	Délai d'intervention	10 %

Date limite de réception des offres : **Vendredi 05 novembre 2021 à 12h00**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

Renseignements complémentaires :

Type de procédure :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Jugement des offres :
Les critères de jugement des offres sont précisés à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique

suivante : http://www.marches-publics.info. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (http://www.marches-publics.info) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :
Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :
L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.
- Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 04 octobre 2021